

**Une voix:** Qui était-ce?

**Le sénateur Olson:** Autrefois, on l'appelait le sénateur Flynn. Je le vois souvent dans nos murs; tantôt il est derrière, tantôt il est devant; je le vois un peu partout. Ce qui se passe ici correspond exactement à sa façon de faire. Je crois comprendre qu'il est payé 1 500 \$ par jour pour cela, ce qui n'est pas mal du tout pour quelqu'un qui donne le genre de conseils susceptibles de détruire le Parlement.

**Le sénateur Frith:** C'est mieux que l'aide juridique.

**Le sénateur Olson:** C'est scandaleux, mais c'est vrai. Dès que je pourrai poser une question . . .

**Le sénateur Barootes:** Si c'est vrai.

**Le sénateur Frith:** Le niez-vous?

**Le sénateur Olson:** Je dis, si c'est vrai. C'est ce que j'ai entendu. Tout ce que vous avez à faire pour prouver le contraire c'est de me dire combien il est payé. Combien?

**Le sénateur Barootes:** Il vaut son poids en or.

**Le sénateur Olson:** À ma connaissance, il touche 1 500 \$ par jour pour donner des conseils néfastes pour le Parlement.

**Le sénateur Steuart:** Qui le paie?

**Le sénateur Olson:** Qui le paie? Mais les contribuables canadiens, bien sûr.

**Le sénateur Barootes:** Nous déduirons cela de vos 153 \$.

**Le sénateur Olson:** Je crois que c'est le tout que vous voulez me prendre. La seule chose qui me console, c'est que vous ne les toucherez pas non plus.

Permettez-moi de conclure . . .

**Des voix:** Non, non.

**Le sénateur Olson:** Vous ne voulez pas que je termine, mais je vais malgré tout le faire. Comme je l'ai dit au début, essayez d'utiliser le règlement et de le respecter. Vous avez utilisé tous les autres stratagèmes et ils ne marchent jamais. Tout sénateur a le droit de parole. C'est prévu par la règle 27. C'est clair. En proposant la question précédente, vous nous avez déjà coupé; il ne nous est donc pas possible de proposer d'autres amendements. C'est terminé. Tout ce qui nous reste à faire c'est un discours dans lequel nous exhorterons le gouvernement à agir. Je ne sais pas quand cela se produira, dans une semaine, dans un mois ou deux, mais nous finirons bien un jour par arriver au bout de ce débat. Je puis vous assurer que cela va prendre un certain temps, à moins que vous ne continuiez à jouer au bulldozer. Allez-y. Fort heureusement, les électeurs comptent les points. J'espère que l'on n'en est pas encore au stade où vous allez prendre la direction des opérations si bien que vous n'aurez même plus besoin d'utiliser cette tactique. Je vous rappelle cependant qu'il faut une motion, sénateur Kelly, et préalablement, un avis de motion. Les sénateurs d'en face pourront se reporter à la règle 19 où cela leur est exactement expliqué. Je n'en ai pas encore parlé et je m'excuse d'avoir dit «en conclusion». Le président n'a pas les pouvoirs requis pour donner suite à votre motion, mais alors, absolument pas. Notre livre ne contient pas la moindre ombre d'un règlement qui dit que le président peut s'ingérer . . . je ne suis pas sûr du mot juste . . . et déclarer, «j'en ai assez entendu». C'est pourtant ce que dit le sénateur Kelly. Il demande au président de s'associer à l'acte criminel qui consiste à détruire le Parlement. C'est

[Le sénateur Olson.]

bien de cela qu'il s'agit. C'est un crime. C'est une infraction au règlement. Je m'en sens personnellement victime. C'est là une chose épouvantable à faire au Parlement. Je ne mâche pas mes mots. Je ne vais pas accepter sans broncher de voir le Parlement ainsi maltraité. Vous n'avez aucun droit de dire, ni même de suggérer au président d'essayer d'usurper l'autorité qu'il n'a pas.

● (1630)

Vous n'avez même pas eu la décence de présenter un avis de motion. Vous avez refusé de le faire parce que vous ne vouliez pas de débat. Vous oubliez que la mission du Parlement est de débattre des questions et de donner la possibilité à la minorité d'exprimer ici les vues des habitants de la région qu'ils représentent. Le Canada n'est pas un pays qui commence et finit au «triangle d'or.» Il y a aussi un endroit qui s'appelle l'«Ouest du Canada», et qui comprend une région appelée l'«Alberta» où vivent quelques Canadiens qui tiennent à ce que les droits de leur Parlement soient respectés. Ils en ont par-dessus la tête du genre d'infractions auxquelles les Tories ont essayé de se livrer.

Je vais maintenant terminer, mais . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**Le sénateur Olson:** Il n'y a pas le moindre doute là-dessus. Vous essayez de passer outre au Règlement mais le peuple Canadien ne l'acceptera jamais, pas plus aujourd'hui que demain. Plus vous essayez d'enfreindre le règlement, parce que vous êtes pressé, plus cela vous demandera de temps pour faire accepter ce que vous proposez.

Nous vous avons dit dès le début que nous essayions de faire échouer le projet de loi C-62. Il n'y a là rien de surprenant. Nous vous avons dit que nous voulions lui apporter des amendements. Dans son rapport, le comité avait recommandé de le rejeter. Ce projet était si plein de défauts qu'on ne pouvait pas l'arranger sans lui apporter une foule d'amendements.

Même le sénateur David, tous les sénateurs qui faisaient partie du comité, ont reconnu, dans les divers endroits où nous avons entendu des témoignages, qu'il comportait de graves injustices. En fait, à Regina même, on a porté deux ou trois cas à notre attention, qui montraient que les dispositions du projet de loi étaient absolument injustes. Même les sénateurs Tory du comité ont reconnu qu'il fallait effectivement le revoir.

Lorsque nous sommes arrivés à Whitehorse, on nous a présenté un autre cas. Par exemple, la manière dont le gouvernement allait appliquer là-bas la taxe sur les produits et services aux pourvoyeurs. Ce n'est peut-être pas très important ici mais dans le Nord, les pourvoyeurs qui organisent des voyages de chasse et de pêche représentent l'élément le plus important de l'économie. Voilà les activités touristiques qu'on a là-bas. Ces pourvoyeurs nous ont très clairement expliqué de quelle manière la taxe leur serait appliquée et combien elle était injuste. J'ai entendu des sénateurs conservateurs reconnaître le bien-fondé de leurs arguments. Je ne vais pas entrer dans le détail à moins que vous ne le désiriez, car je m'en souviens de manière extrêmement nette. Il y a, par exemple, l'application de cette taxe de 7 pour cent aux visiteurs des États-Unis, qui exige que tout le monde tienne les livres nécessaires pour la calculer, la recouvrer, et la verser au gouvernement fédéral, sans compter que si l'on veut se donner la peine de demander un remboursement . . . ce qui leur permet le projet de loi . . . elle peut le faire et obtenir un